

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 94-412 du 6 Décembre 1994

Chargeant Monsieur Antoine Alabi
GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de
la Sécurité et de l'Administration
Territoriale de l'intérim de Monsieur
Robert M. DOSSOU, Ministre des Af-
faires Etrangères et de la Coopéra-
tion pour compter du 06 Décembre 1994.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU Le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU Le Décret N° 94-135 du 06 Mai 1994 portant attributions du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale ;

SECRET :

Article 1er. - Pour compter du 06 Décembre 1994, Monsieur Antoine Alabi GBEGAN, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Administration Territoriale est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de Monsieur Robert M. DOSSOU.

Article 2. - Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 6 Décembre 1994

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement
et par délégation, le Ministre d'Etat
à la Présidence de la République,
Chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Na-
tionale,


Désiré VIEYRA.

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MEPR-DN 4 SGG 4 MAEC-MISAT 4 AUTRES
MINISTERES 17 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-